

Problématique :

La digue de l'ancien étang du Moulin de Keravel mesure 110 mètres de long sur 12 m de large et 5-6 m de haut.

Aussi, la continuité écologique du ruisseau An dour kamm était fortement perturbée par cette digue sous laquelle il passait, depuis l'abandon du moulin en 1952, par un aqueduc sous-dimensionné et fortement pentu (3% en moyenne) d'une douzaine de mètres de long.

En plus d'être un obstacle à la continuité écologique du cours d'eau, la configuration de cet aqueduc avait fragilisé la digue en amont et celle-ci risquait de s'effondrer dans le ruisseau lors d'une crue.



Aqueduc vu de l'amont (à gauche) et de l'aval (à droite)



Chemin sur la digue

Travaux réalisés :

Les usages de la digue devant être maintenus (chemin de randonnée et d'exploitation agricole et forestière, conduite d'eau potable la traversant sur toute sa longueur), il a été décidé après étude :

- d'ouvrir la digue 20 mètres à l'ouest de l'aqueduc pour installer un pont-cadre de 16 m de long sur 2,50 m de haut (dont 90 cm enfoncés sous le substrat) et 3 m de large ;
- de dévier le cours sur une longueur de 60 m en amont de la digue et 30 m en aval de celle-ci, et de le dimensionner conformément à son profil moyen mesuré en amont et aval du site : soit 3 m de large et 50 à 60 cm de hauteur de berge ;
- de combler l'ancien lit avec les déblais du nouveau ;
- de remplacer la conduite d'eau potable sur l'emprise des travaux.

Cf. plan projet ci-après

La dérivation du cours d'eau a permis de réduire sa pente à 1,3 % et ainsi de limiter le risque d'érosion régressive.

Le site a été ressemé à l'issue des travaux pour stabiliser les berges et la digue.

Les berges seront plantées dans 1 ou 2 ans si nécessaire.



Après travaux : ruisseau renaturé en amont de la digue ; pont-cadre



Après travaux : ruisseau renaturé en aval de la digue ; digue et chemin

Les travaux ont duré 6 semaines, de mi-juin à fin juillet 2022.

Ils ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de bassin de l'Elorn et de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, avec la participation financière de l'Agence de l'eau Loire – Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et du Conseil régional de Bretagne.



